Relations industrielles Industrial Relations

RELATIONS INDUSTRIELLES DEPUIS 1945 SINCE 1945 INDUSTRIAL RELATIONS

Hommage à Claude D'Aoust, 1939-1993

Gilles Trudeau, Guylaine Vallée and Diane Veilleux

Volume 48, Number 3, 1993

URI: https://id.erudit.org/iderudit/050870ar DOI: https://doi.org/10.7202/050870ar

See table of contents

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print) 1703-8138 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Trudeau, G., Vallée, G. & Veilleux, D. (1993). Hommage à Claude D'Aoust, 1939-1993. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 48(3), 407–408. https://doi.org/10.7202/050870ar

Article abstract

This study analyses a practically unnoticed event that characterized the evolution of almost every labour markets in the industrialized countries: the fact that the participation rates of the 55 to 64 years old maie workers decreased sharply over the last 25 years or so. A decrease standing between 14 and 28 percentage points in our sample.

Four types of variables are put forward in order to explain such a fall in participation rates, for five countries (Germany, France, Canada, United Kingdom and Sweden) which experienced somewhat different economie environment and policy changes over the period 1967 to 1987. These variables are the unemployment rate (reverse of employment opportunities), wage growth differentials, social security allowances and specifie mandatory or facultative retirement adjustment measures (income or wealth effects).

The paper contains two different models. On the one hand, the first model looks into the general determinants of labour force participation for this age-sex group using pooled annual time series and cross section data (source = OECD) for the five countries already mentioned over the period 1967-1987, and for a strictly common set of explanatory variables. It is found that a large part of both the international an intertemporal variance in the participation rates of the 55 to 64 years old maie workers responds (negatively) to unemployment rates, labour income per worker, social security allowances, and the varying age of mandatory or facultative retirement.

On the other hand, the second model follows a comparative estimate method (one separate regression for each country) emphasizing the role of each country's own specificities. In that respect, the paper briefly describes the content of important institutional measures that were developed in the past and assesses their relative contribution to the explanation of the participation rates decline by country. These measures range from changes in the age of mandatory retirement (France and Germany), access to preretirement with actuarial penalties (Canada and Sweden), pre-retirement for job losses, to conditional or unconditional pre-retirement for voluntary dismissals. Pre-retirement for job losses occurs where specific groups of workers both loose their job and qualify under a minimal age condition (France). Pre-retirement for voluntary dismissal also requires a minimum age condition (Germany) but may also be contingent (France and United Kingdom) upon a replacement condition (one worker out, one worker in).

The econometric tools combine corrections for both time and space types of residuals autocorrelation and interacting explanatory variables with country dummies (first model). The robustness of the results is also tested against ordinary least squares, generalized least squares and two units of exchange rates definition for the data on wages.

Given the robustness of the results, we do ask whether the reversai of some measures (e.g. raising the age of mandatory retirement) would have a symmetric effect. Given the high dependency of the participation rates of this age-sex group upon unemployment rates and wage growth, this may be the case, but much so in an environment of low unemployment and slow wage growth as experienced mainly in S weden (at least, up to the end of our period of observation). Thus, social security expenditures and specifie ad hoc measures addressed at workers between the age of 55 to 64 may help regulate labour market transitions in the future but with varying success depending upon the economie environment in which they take place.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

Hommage à Claude D'Aoust 1939-1993

Le droit du travail québécois a perdu un de ses grands spécialistes avec le décès de notre collègue Claude D'Aoust. Qui parmi ceux et celles qui ont étudié ou qui pratiquent le droit du travail n'a pas lu, appris, analysé, cité ou critiqué un texte de Claude D'Aoust? Auteur prolifique, juriste vif et incisif, professeur d'une grande culture et très dévoué, Claude D'Aoust aura marqué à plus d'un égard tant ses étudiants que sa discipline de prédilection, le droit du travail.

C'est un chemin sinueux qui a fait de Claude D'Aoust le juriste émérite que nous connaissons. Il a d'abord complété une licence en droit à l'Université de Montréal pour s'inscrire ensuite au programme de maîtrise en relations industrielles à la même université. C'est là qu'il a développé son intérêt pour le droit du travail mais aussi pour les relations industrielles en général. Il a particulièrement approfondi à cette époque la question de la syndicalisation des cadres. Après avoir complété sa maîtrise en relations industrielles, il s'est inscrit au programme de doctorat en sciences économiques de l'Université McGill. Ceci explique que plusieurs d'entre-nous avons connu Claude D'Aoust comme professeur d'économique à l'École de relations industrielles avant de découvrir en lui le juriste. Esprit indépendant, Claude D'Aoust a décidé de s'inscrire au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec il y a quelques années seulement. Fait rarissisme, il y fut admis sur la simple foi de ses réalisations, sans autre exigence ou formalité.

Claude D'Aoust a joint le corps professoral de l'École de relations industrielles en juin 1968. C'est littéralement à bout de bras qu'il y a développé l'enseignement et la recherche en droit du travail. Avant son arrivée, les cours de droit compris dans le programme de relations industrielles étaient donnés par des professeurs de la Faculté de droit. Comme professeur et chercheur, il a su intéresser plusieurs jeunes étudiants au droit du travail et leur communiquer sa passion pour cette discipline. À ces étudiants privilégiés, Claude D'Aoust a offert une disponibilité et une motivation hors du commun. Il leur a fait bénéficier de sa rigueur et de sa curiosité intellectuelle. Aujourd'hui, ces étudiants, que l'on retrouve tant dans le monde universitaire que dans la pratique privée, lui en sont grandement reconnaissants.

Claude D'Aoust a marqué le milieu de la recherche universitaire en droit du travail. Certes, on retient d'abord la dimension utile des recherches qu'il a initiées, sur l'estoppel et les mesures disciplinaires, par exemple. Il convient cependant de noter le caractère fondateur des recherches qu'il a menées. Scruter la jurisprudence arbitrale, y rechercher la règle de droit, en expliquer la formation et l'inscrire dans un cadre théorique constituait une démarche originale, novatrice, qui revenait à mettre en valeur l'originalité du droit du travail et le rôle particulier des tribunaux spécialisés dans ce domaine. Cette observation concernant l'objet de la recherche de Claude D'Aoust fait ressortir le paradoxe qu'il représentait comme juriste du travail. Claude D'Aoust n'hésitait pas à utiliser le droit civil, québécois et français. Il le connaissait de l'intérieur, mais aussi de l'extérieur à partir des comparaisons qu'il avait faites avec la common law et il en appliquait les concepts au droit du travail. Toutefois, paradoxalement, nous croyons que plusieurs de ses recherches contribuent à affirmer le caractère spécifique du droit du travail.

Nous, ses trois jeunes collègues de droit du travail de l'École de relations industrielles avons bénéficié de ses nombreux conseils, de sa grande disponibilité, de son immense culture juridique mais aussi de son indéfectible loyauté et amitié. Nous voulons rendre hommage à Claude D'Aoust au nom de tous ceux qui, en relations industrielles et en droit, ont eu l'immense privilège de bien le connaître.

Gilles TRUDEAU
Guylaine VALLÉE
Diane VEILLEUX

Professeurs, École de relations industrielles, Université de Montréal